



## Lutter contre la pauvreté des enfants

## Briser l'isolement des familles monoparentales en situation de pauvreté

### Appels à projet pour les organisations en Fédération Wallonie-Bruxelles

La monoparentalité est souvent synonyme de précarité et d'isolement. Le parent solo, le plus souvent la mère, se retrouve seul à assumer la charge financière, la gestion quotidienne, la charge des enfants (mentale, financière et affective), les difficultés et le stress liés à la séparation et à sa nouvelle situation. Certaines femmes vivent seules leur grossesse.

- 10% des ménages en Belgique sont des familles monoparentales<sup>1</sup> et 83% d'entre eux ont à leur tête une femme. Les membres des familles monoparentales courent un risque de pauvreté quatre fois plus élevé que les membres d'une famille composée par exemple de deux adultes et deux enfants (41,3% versus 9,8%)<sup>2</sup>.
- À Bruxelles, les familles monoparentales représentent une famille sur 3 ; un enfant sur quatre grandit dans une famille monoparentale<sup>3</sup>. Un nourrisson bruxellois sur six naît dans une famille monoparentale, c'est-à-dire que la maman se retrouve déjà seule avant d'arriver à la maternité.
- En Wallonie, 12% des familles sont monoparentales et près d'une sur deux subsiste avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-personnes-seules-et-les-familles-monoparentales-representent-45-des-menages-belges>

<sup>2</sup> <https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/les-familles-monoparentales-les-chomeurs-et-les-locataires-sont-les-plus-vulnerables-la>

<sup>3</sup> <https://www.pourlasolidarite.eu/fr/project/monop-la-monoparentalite-bruxelles>

<sup>4</sup> [https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/10/Communique\\_Presse-JMLP2017quater.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/10/Communique_Presse-JMLP2017quater.pdf)

Le manque de temps et de moyens laissent peu de place à des activités en dehors du foyer, pour se détendre, pour être écouté, pour construire un réseau social, pour accéder aux services, et le parent seul s'isole petit à petit. Les risques de mise à l'écart des divers domaines de la vie sont bien réels. La combinaison 'isolement social et précarité' a des effets négatifs sur les besoins développementaux de l'enfant (apprentissage, sociabilité, santé physique et mentale), en particulier durant la période autour de la naissance et jusqu'à 3 ans. Il est démontré qu'un enfant qui grandit dans une famille pauvre a plus de probabilité de devenir pauvre, une fois adulte. Investir dans les familles monoparentales est donc un acte de prévention en matière de déprivation des enfants.

Briser l'isolement est une des clefs de voûte pour soutenir les familles monoparentales en pauvreté et leur permettre de rebondir, d'être plus fortes, moins seules, d'être orientées vers des pistes de solutions, de reprendre confiance en elles et en leurs capacités, et de s'épanouir.

Par cet appel, Fondation Roi Baudouin et ses donateurs souhaitent répondre aux besoins de ces familles pour permettre à leurs enfants de bien démarrer dans la vie.

### **Pour quels projets ?**

Cet appel cible des projets qui **brisent l'isolement des familles monoparentales en situation de pauvreté, qui encouragent et créent l'entraide et les solidarités, qui tissent du lien, qui leur permettent de trouver du soutien et de l'écoute, qui les orientent vers des pistes de solutions.**

Il doit s'agir de projets concrets qui ciblent les **familles monoparentales précaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier celles avec de très jeunes enfants (autour de la naissance et jusqu'à 3 ans)**. Le projet s'inscrit dans la durée, et ne se limite pas à une activité unique organisée à un moment donné.

Il peut s'agir par exemple de projets offrant aux parents solo en précarité et isolés une multitude de ressources telles qu'un réseau d'entraide sur lequel s'appuyer, une écoute et un accueil bienveillants, un accompagnement psychologique et social, des espaces d'échanges et de partage pour rompre l'isolement, s'informer de leurs droits et s'échanger des bons tuyaux, des services de proximité, de culture et de loisirs.

### **Quel soutien ?**

Les organisations sélectionnées bénéficieront d'un soutien financier **jusqu'à 10.000 euros**.

Le soutien peut servir à couvrir des frais de personnel en lien avec ce projet spécifique, l'achat de matériel ou tout autre frais lié au bon déroulement du projet.

Le budget total disponible pour cet appel est de 240.000 euros.

## Pour qui ?

- Un dossier de candidature peut être introduit par toute organisation à finalité sociale établie en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Les projets commerciaux ne sont pas acceptés.
- Les CPAS et les pouvoirs publics ne sont pas visés par cet appel mais les partenariats avec ces acteurs sont encouragés, notamment pour arriver à toucher les familles concernées.

## Quels sont les critères de sélection ?

Votre demande de soutien est recevable si :

- votre dossier de candidature a été entièrement complété dans la langue du formulaire et a été introduit dans les délais;
- le responsable de votre organisation ou association a plus de 18 ans;
- votre organisation/association n'est pas une organisation commerciale ou un service public, est établie en Fédération Wallonie-Bruxelles et y développe aussi ses activités;
- le projet est réalisé en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Parmi les dossiers recevables, la sélection se fera en fonction des critères suivants :

- **Public cible** : le projet s'adresse aux familles monoparentales précarisées en Fédération Wallonie-Bruxelles, en particulier les mères avec de jeunes enfants (autour de la naissance et jusqu'à 3 ans) ; il peut également s'adresser aux femmes enceintes isolées.
- **Résultats et impact** : le projet a pour objectif de briser l'isolement des familles monoparentales précarisées et débouche sur des résultats concrets, visibles, durables, et mesurables pour les parents et les enfants ; il est basé sur une analyse des besoins du groupe cible.
- **Connexion avec les familles**: les porteurs de projet proposent une approche proactive pour toucher les familles monoparentales précarisées.
- **Partenariats** : les partenariats avec des acteurs locaux et de première ligne (p.ex. : organisations de femmes, organisations de quartier, services de soins à domicile, maisons médicales, etc) sont encouragés afin de toucher les familles et de proposer un accompagnement répondant à leurs divers besoins.
- Il peut s'agir de projets existants ou de nouveaux projets ; dans ce cas celui-ci devra démarrer en 2022.

## Quand ?

- Introduction du dossier de candidature avant le 13 janvier 2021
- Annonce des résultats de la sélection : début mars 2021

## Contact (notre référence 2021-D5200920)

Pour plus d'informations et pour le dossier de candidature en ligne, surfez sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be), ou demandez-les par téléphone 02-500 45 55 ou [proj@kbs-frb.be](mailto:proj@kbs-frb.be).

Pour des questions plus spécifiques, vous pouvez contacter Pascale Taminiaux, par téléphone (02-549 02 91) ou par e-mail ([taminiaux.p@kbs-frb.be](mailto:taminiaux.p@kbs-frb.be)).

*Avec le soutien de Aldi, le Fonds Brendel, le Fonds Lenaerts, le Fonds Vermeulen Martin*